

Berne, le 15 juin 1973

Notice à l'attention de Monsieur l'Ambassadeur Bindschedler (DPF)

Vous avez exprimé au soussigné le désir de connaître les directives de la Division du commerce relatives au volet économique de la CSCE. A ce sujet, nous pouvons nous borner, dans le stade actuel, à présenter ici de façon succincte quelques remarques, quitte à y revenir lors de la préparation plus détaillée de la deuxième phase (phase de travail), prévue pour cet automne à Genève.

I. Notre position de départ

Les buts que nous nous étions fixés avant même l'ouverture des discussions préalables d'Helsinki et que nous avons essayé de poursuivre au cours des travaux préparatoires de la CSCE peuvent se résumer comme suit:

- le volet économique doit être aussi large que possible afin que les propositions que pourrait faire la Suisse puissent être prises en considération et éventuellement être inscrites à l'ordre du jour.
- la coopération, à laquelle nous n'avons pas de raison à nous opposer, doit être définie de sorte qu'elle ne nous nuise pas et que les avantages qui pourront en découler se répartissent de façon égale.
- l'aspect commercial du volet économique doit être développé, car il s'agit de créer un véritable marché continu entre l'Est et l'Ouest qui doit nous donner la possibilité d'exporter non seulement des biens d'investissement mais aussi nos biens de consommation. Cela dit, il reste entendu que la CSCE ne pourra en aucun cas devenir un centre de négociations commerciales.

- 2 -

- le meilleur accès au marché revêt pour nous un intérêt primordial (précisément dans le cadre de nos exportations de biens de consommation).
- la réciprocité dans les relations économiques et commerciales nous intéresse au plus haut point et nous aurions tout droit de la réclamer de façon absolue, étant donné que nous accordons aux pays de l'Est le traitement de la nation la plus favorisée et que nous n'appliquons pas à leur égard de restrictions quantitatives dans le secteur industriel. Cependant, du fait des réticences manifestées à ce sujet, tant à l'Est qu'à l'Ouest, il nous avait semblé préférable, du moins au début, de ne pas prendre d'initiatives dans ce domaine.
- l'arbitrage commercial constitue pour nous un élément intéressant mais qui n'avait pas soulevé de difficultés majeures dans les pays de l'Est. D'ailleurs, nous étions d'avis qu'il valait mieux montrer une certaine réserve à ce sujet, nos efforts dans ce domaine devant être concentrés sur l'inscription à l'ordre du jour de notre SRPD.
- quant aux questions monétaires, nous estimions que la CSCE n'est pas l'enceinte appropriée pour en discuter.

II. Les résultats atteints à l'issue des consultations préliminaires de la CSCE

Dans son ensemble, le contenu de la partie du document final¹⁾ consacrée au volet économique correspond à ce que nous entendions obtenir et n'appelle pas de remarques particulières de notre part. Nous nous limiterons donc à n'en commenter que quelques aspects.

1) aussi appelé document bleu

- la "réciprocité des avantages et des obligations" (p.8, al.3)¹⁾: cette formulation est acceptable bien qu'un meilleur équilibre entre concessions de l'Est et de l'Ouest nous paraisse souhaitable (voir plus bas).
- la référence faite dans le texte à la CEE/ONU (p.8, al.3)²⁾ va tout à fait dans le sens de nos propres désirs et nous l'appuyons.
- une discussion au sujet du "traitement de la nation la plus favorisée" (p.9, al.1) ne nous concerne pas directement, pour les raisons mentionnées plus haut, et nous n'avons rien à ajouter à cela.
- un examen des "mesures tendant à réduire ou à éliminer progressivement les obstacles de toute nature qui s'opposent au développement du commerce" (p.9, al.1) ne nous poserait guère de problèmes vu que nous n'appliquons pas de restrictions quantitatives dans le secteur industriel, tandis qu'il est généralement reconnu que le secteur agricole est gouverné par des règles particulières. Par contre, nous notons que le texte parle d'"obstacles de toute nature à éliminer progressivement", ce qui nous permettra de revenir, le moment venu, sur ce point précis, car il contient implicitement la notion de l'accès au marché dont l'inscription à l'ordre du jour n'a malheureusement pas réuni le consensus en raison, entre autres, des réticences soviétiques.

III. Nos objectifs pour l'avenir

Il a été dit que le texte qui a finalement été adopté à Helsinki nous paraît satisfaisant, particulièrement si l'on tient compte du fait qu'il est le fruit de longues et difficiles tractations. Il s'agira donc pour nous avant tout de nous assurer

-
- 1) les numéros de pages se rapportent au document bleu, version anglaise
 - 2) "In this regard, it (the Committee) will in particular take account of the work of the United Nations Economic Commission for Europe".

qu'il n'y ait pas, lors de la Conférence proprement dite, un recul à ce sujet. En même temps nous devons tâcher de trouver un meilleur équilibre dans les domaines auxquels nous attachons une importance particulière, à savoir :

- la réciprocité : à ce sujet, le texte nous semble mal balancé, et cela au détriment de l'Occident. En effet, la réciprocité - dont l'Est ne voulait pas entendre parler au début - n'est mentionnée que dans le préambule au volet économique, ce qui lui donne plutôt le caractère de déclaration d'intention vague, tandis que les concessions faites par l'Ouest (nation la plus favorisée, obstacles au commerce) figurent directement dans le mandat sur les échanges commerciaux. Nous devrions nous efforcer de trouver un moyen de rétablir l'équilibre entre les concessions de l'Est et celles de l'Ouest; nous avons d'ailleurs d'autant plus de raison à le faire que notre position dans ce domaine est confortable.

- le meilleur accès au marché constitue le point central de nos desiderata du fait de son importance pour nos exportations de biens de consommation. Nous n'avons pas eu gain de cause lors de l'élaboration de l'ordre du jour, mais nous avons réservé expressément la possibilité de revenir sur le sujet, ce que la délégation suisse à la Conférence ne manquera sans doute pas de faire, le moment venu. Notre point de départ sera la déclaration orale que notre délégation a faite à Helsinki le 30 mai, au moment où elle a constaté que la notion de l'accès au marché ne pouvait être inscrite dans le mandat sur les échanges commerciaux:

" La délégation suisse interprète cette partie du mandat en ce sens qu'elle n'exclut en aucune manière, lors de la deuxième phase de la CSCE, l'examen de tous les aspects du développement du commerce, y compris celui de l'amélioration de l'accès aux marchés."

P.S. Remarques à propos de la composition de la délégation suisse pour la première phase et de la délégation suisse pour la deuxième phase:

- 1) Première phase "Réunions des Ministres des affaires étrangères". Nous ne pensons pas que la présence d'un représentant de la Division du commerce s'impose dans cette première phase. L'Ambassadeur Campiche, qui nous a rendu visite l'autre jour, partage cette impression. D'ailleurs, aucune demande de ce genre nous a été présentée par vos services. Nous sommes toutefois prêts à rediscuter cette question au cas où vous le souhaiteriez.

- 2) Deuxième phase "Travaux des Commissions et Sous-Commissions spécialisées". Nous partageons votre avis qu'il sera indispensable que, dans le cadre de la délégation suisse, la Division du commerce se charge des travaux de la Commission économique de la CSCE. A cet effet, nous avons l'intention de désigner en qualité de représentant permanent de notre Division au sein de la délégation suisse, M. Jérôme Lugon, collaborateur de notre Délégation à Genève. De par son travail dans le cadre de la Commission Economique pour l'Europe (CEE/ONU), M. Lugon est particulièrement qualifié pour s'occuper des problèmes des relations Est-Ouest qui se posent dans le secteur économique.

En outre à Berne, M. Grossenbacher, chargé par le soussigné du dossier CSCE, ainsi que M. Rey, homme de liaison pour les questions CEE/ONU, seront à disposition selon les besoins.

S'il devait s'avérer nécessaire, le soussigné pourra également se rendre à Genève.



Copie :

- MM. Ambassadeur P. Thévenaz, Département politique fédéral
Ambassadeur S. Campiche, Ambassade de Suisse, Helsinki
Ambassadeur P.R. Jolles, Directeur de la Division du commerce
Ambassadeur R. Probst, Division du commerce
MM. J. Lugon, Délégation suisse près l'AELE, Genève
J.C. Rey, R. Grossenbacher, Division du commerce